



Mise en ligne 13.12.2023

## DECISION COMMUNAUTAIRE DC 030-2023

L'an deux mille vingt-trois le 17 octobre 2023,

### OBJET : DEPOT DE CANDIDATURE – OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES – CITEO/ADELPHÉ

Monsieur le Président dans le cadre de l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et papiers graphiques,

**Considérant** que Citeo est un éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2023.

**Considérant** que Citeo met en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2023, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France.
- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

**Considérant** que depuis 2018, Citeo et sa filiale Adelphe ont participé à la généralisation de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à l'ensemble des emballages plastiques. Dans la continuité de cette phase de généralisation, elles publient en 2023 un nouvel appel à projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale des emballages.
- Mobiliser de façon accrue le citoyen au travers un renforcement des actions de communication initiées au niveau des territoires.
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif (baisse du Taux de refus).
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

**Considérant** que la candidature de la Communauté de Communes doit être déposée avant le 31 octobre 2023, et doit comprendre :

- un état des lieux du dispositif actuel de pré-collecte et collecte justifiant les choix techniques du projet présenté ;
- une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté ;
- un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus.

## Décide

**Article 1** d'autoriser le dépôt de la candidature de la Communauté de Communes Vaison Ventoux pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire dans le cadre de l'appel à projets « Collecte 2023 : Mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques »

**Article 2** de signer le contrat relatif à ce dépôt de candidature avec Citeo.

**Article 4** les conseillers communautaires seront informés de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

**Jean-François PERILHOU**  
Président,

